

Procès-Verbal de la Réunion du 03 avril à 19 heures 30

Le conseil Municipal de la commune de LIESSIES (Nord) dûment convoqué le vingt-huit mars deux mil vingt-trois s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, dans la Maison Commune sous la Présidence de Monsieur Alain RICHARD, Maire de LIESSIES.

Nombre de conseillers en exercice **14**

Présents : Mesdames et Messieurs : Alain **RICHARD**, François **RICHEZ**, Suzanne **WYART**, Nathalie **GROUZELLE**, Anne-Marie **DAVILLERD**, Franck **PLATEAU**, Rémi **LEROY**, Guillaume **MATHIEU**, Mickaël **SNAUWAERT**, Patrick **BONNEAU**, Sonia **BLONDEL**, Jean-Jacques **DURANT**, Bernard **COOLBRANDT** et Lucie **WILLAME**

Absent : Néant

Absent excusé(s) : Neant

Pouvoir : Néant

Démissionnaire : Néant

Décédé : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume **MATHIEU**

1. Procédure d'abandon manifeste : délibération

Monsieur le Maire informe le conseil de la possibilité de lancer une procédure d'abandon manifeste concernant le café.

Le conseil municipal accepte de lancer cette procédure avec 12 voix pour

2. Eclairage public : horaires

Après discussion, le centre bourg resterait allumé jusque 22h30 et le reste du village jusque 21h30.

3. Vote des taux d'imposition

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023

	Taux 2022	Taux 2023
TFPB	36,51 %	36,51 %
TFNB	40,54 %	40,54 %
TH	-	19,94 %

4. Présentation du Budget Primitif 2021

5. Reprise anticipée des résultats N-1 : Délibération

Le conseil municipal, décide la reprise des résultats anticipée comme suit :

Montant du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 : + 65.917,19 €

Montant du résultat de clôture de fonctionnement 2022 : + 331.561,12 €

Montant du résultat d'investissement de l'exercice 2022 : - 58.115,78 €

Montant du résultat de clôture d'investissement 2022 : - 88.817,63 €

Le résultat tel qu'il vient d'être défini doit être repris en priorité par anticipation :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement au compte 1068 à hauteur de **88.817,63 €**

L'excédent de fonctionnement de clôture 2022, soit **242.743,49 €** sera reporté au compte R 002 du Budget Primitif 2023.

Le déficit d'investissement de clôture 2022, soit **88.817,63 €** sera reporté au compte D 001 du Budget Primitif 2023.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la reprise des résultats décrite ci-dessus.

6. Demande de subvention de la MFR d'Avesnes sur Helpe

Aucune subvention cette année

7. Subvention aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer une subvention aux associations suivantes :

➤ Association Sports et Loisirs	: 170,00 €
➤ Association Pêche	: 170,00 €
➤ Association des parents d'élèves	: 170,00 €
➤ Association de l'école	: 170,00 €
➤ Association Mottevents	: 170,00 €
➤ Association Relai Equestre	: 170,00 €
➤ Association Rock&Motte	: 170,00 €
➤ CLIC	: 215,00 €
➤ Grand Prix de Fourmies	: 170,00 €
➤ Avesnoiseries	: 170,00 €
➤ Union des kiosques	: 170,00 €
➤ Subvention exceptionnelle « Sports et Loisirs »	: 601,00 €
➤ Subvention exceptionnelle « APE »	: 400,00 €
➤ Liessies en Fêtes	: 4.000,00 €

8. Vote du Budget primitif 2023

Présentation du budget primitif par chapitre

Section de fonctionnement :

- Dépenses = 644.727,49 €
- Recettes = 644.727,49 €

Section d'investissement :

- Dépenses = 350.697,63 €
- Recettes = 350.697,63 €

9. Questions et informations diverses

Néant

Le secrétaire,
Guillaume MATHIEU

Le Maire,
Alain RICHARD